À Rennes, le 06/11/2026

PRÉPARATION - POINTS À DISCUTER POUR LA CONVENTION DE DIVORCE

Trame de discussion sans valeur juridique : l'acte est rédigé par les avocats

Ce document de travail ne remplace pas la convention : elle est rédigée et signée par les avocats des deux époux, puis déposée chez un notaire.

1 - Les époux : Julie Garnier et Thomas Roux. Mariage célébré à : Rennes. Date du mariage : 18/06/2011. Régime matrimonial : communauté réduite aux acquêts.

2 - Les enfants mineurs : Louise, née le 04/09/2014. Organisation envisagée : résidence alternée envisagée, à préciser avec les avocats.

3 - Biens, comptes et dettes à partager : appartement à Rennes, deux comptes bancaires, un prêt immobilier en cours.

À discuter avec les avocats : un état liquidatif portant sur un bien immobilier entraîne des frais de notaire en plus du dépôt de la convention.

4 - Prestation compensatoire : aucune n'est envisagée à ce stade.

5 - Nom d'usage : aucun souhait de conservation à ce stade.

Avocats consultés : à choisir, un par époux.

À rappeler : chaque époux a son propre avocat, un délai de réflexion de 15 jours précède la signature, puis la convention est déposée chez un notaire.

Julie Garnier et Thomas Roux

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/convention-divorce/